



Jeunesse et
employabilité :
ensemble, construisons
des parcours de réussite

Guide

Appel à projets 2026

Préambule

Dans un contexte socio-économique fragilisé, la jeunesse française se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Les inégalités se creusent et les jeunes font face à de nombreux défis pour s'insérer durablement dans la vie professionnelle.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et le taux de chômage des moins de 25 ans reste deux fois* supérieur à celui de l'ensemble de la population active**. Cette réalité traduit la nécessité de renforcer l'accompagnement et la préparation des jeunes aux évolutions du marché de l'emploi.

Certains publics restent particulièrement exposés aux risques d'exclusion. C'est notamment le cas des jeunes issus de milieux modestes, ceux en situation de handicap ou encore en décrochage scolaire.

Dans ce contexte, les associations jouent un rôle central pour soutenir ces jeunes dans la construction de leur avenir. Pourtant, leur action est fragilisée par un environnement budgétaire contraint. La baisse progressive des financements publics, combinée à une demande sociale croissante, complexifie la pérennisation des actions sur le terrain. D'après le baromètre annuel de 2023 du Mouvement Associatif, près de la moitié des structures déclarent rencontrer des difficultés de financement, affectant leur capacité d'innovation et de soutien aux bénéficiaires.

C'est dans cette réalité que s'inscrit l'engagement de la Fondation Partenaire, créée en 2021 par le Groupe Partenaire, entreprise profondément ancrée dans les enjeux de l'emploi et de

l'inclusion. Portée par une conviction forte – **que chacun mérite les mêmes chances de réussir, quel que soit son parcours de vie** – la Fondation Partnaire agit pour un monde du travail plus juste et inclusif, en soutenant celles et ceux qui œuvrent au quotidien en faveur de l'égalité des chances.

Le lancement de cet appel à projets autour de la thématique "**Jeunesse & employabilité : ensemble, construisons des parcours de réussite**" s'inscrit dans une volonté de répondre à un besoin urgent de soutien. Conscient que le changement ne peut se faire seul, la Fondation Partnaire souhaite soutenir des initiatives concrètes, favorisant l'employabilité et l'insertion professionnelle durable des jeunes, en particulier des plus vulnérables, confrontés à des freins sociaux, économiques ou éducatifs.

**selon les données de l'INSEE, au premier trimestre 2024, le taux de chômage des 15-24 ans s'établissait à 18,1 %, tandis que le taux global de chômage était de 7,5 %.*



*« Nous sommes portés par **la conviction qu'il est de notre responsabilité d'agir pour l'égalité des chances**, et de contribuer à un monde du travail plus inclusif. À travers cet appel à projets, nous souhaitons encourager **les initiatives qui auront un impact durable sur les parcours de vie des jeunes.** »*

Aurélie Gobinet Gmuender

*Présidente du Directoire du Groupe Partnaire et
Co-fondatrice de la Fondation d'entreprise Partnaire.*

Modalités de soutien

À l'issue de la sélection, **jusqu'à trois lauréats** pourront être retenus. Les montants alloués pourront être compris **entre 4 000 € à 20 000 € selon les besoins du projet**. Le montant accordé est laissé à la libre appréciation du jury.

Le soutien sera apporté sous forme d'un financement versé en deux temps :

- 50% à la signature de la convention au 2ème trimestre 2026
- 50% à la suite d'un rendez-vous de suivi au cours du 4ème trimestre 2026

En accord avec la mission qu'elle s'est donnée, **la Fondation Partnaire accompagnera le projet sur une année** (à compter de la signature de la convention), avec la possibilité de renouveler son aide encore un an ou deux, consécutifs ou non, si cela permet un meilleur ancrage de l'action dans le temps.

Au-delà de son soutien financier, la Fondation Partnaire offrira **un accompagnement aux porteurs de projet** pour favoriser le développement des organisations soutenues et la conduite de leur(s) projet(s).

Cet accompagnement prendra la forme de conseils apportés **par un collaborateur Partnaire expert**, dans le cadre d'un mécénat de compétences d'une durée maximale de deux jours. Les domaines concernés incluent la RSE, les ressources humaines, le marketing, l'informatique, la communication et la comptabilité.

Si aucun projet ne correspond aux attendus de l'appel à projets, la Fondation Partnaire se réserve le droit de ne financer aucun des projets.

Conditions d'éligibilité

✓ **Votre structure doit :**

- être éligible au mécénat et conforme aux exigences de l'article 238bis du code général des impôts
- avoir son siège social en France
- avoir deux ans minimum d'existence
- avoir au minimum un salarié
- ne pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une dotation de la Fondation Partnaire au cours des deux dernières années

✓ **Votre projet doit :**

- répondre aux objectifs poursuivis par la Fondation Partnaire à travers son appel à projets "Jeunesse & employabilité : ensemble, construisons des parcours de réussite"
- bénéficier aux jeunes publics fragilisés de 15 à 30 ans
- intervenir dans un département où se situe une agence Partnaire
- offrir des possibilités d'engagement en mécénat de compétences ou en bénévolat pour des salariés du Groupe Partnaire
- être en cours de réalisation ou à venir

✗ **La Fondation Partnaire ne financera pas :**

- les projets individuels (bourses, études, voyages...) ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes
- les projets à caractère événementiel (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événements sportifs...)
- les projets de sponsoring et de parrainage
- des projets déjà achevés

Calendrier et circuit de sélection du projet

Du 8 septembre 2025 au 17 novembre 2025



Période d'ouverture des dépôts de candidature en deux étapes :

Étape 1 : Vérifier l'éligibilité et la conformité administrative de votre structure et du projet
Compléter [le formulaire de pré-sélection](#) et fournir une note d'intention ainsi que les documents administratifs demandés

Réponse sur l'éligibilité du dossier sous 7 jours.

Étape 2 : Dépôt du dossier de candidature complet

Compléter le dossier de candidature et envoyer toutes les pièces justificatives complémentaires, à retourner avant **la date limite de dépôt du 17 novembre 2025 à minuit.**

De début décembre à fin janvier 2026



Évaluation des projets par un comité mixte composé de l'équipe opérationnelle de la Fondation Partnaire et de collaborateurs experts et engagés et constitution d'**une short-list** allant jusqu'à 10 projets maximum.

Février - Mars 2026



Pitch des porteurs de projets sélectionnés dans la short-list devant les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Partnaire.



Vote du **"Prix coup de coeur"** par les collaborateurs du Groupe Partnaire parmi les projets de la short-list non-sélectionnés par le Conseil d'Administration.



Annnonce des résultats à l'ensemble des candidats.

Avril 2026



Cérémonie de remise des prix à Orléans



Signature de la convention et premier versement de la dotation

Critères d'appréciation et de faisabilité

La Fondation Partnaire sera particulièrement attentive à **la structuration** et **la faisabilité** du projet afin de **garantir sa viabilité dans la durée**.

Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :

- Offrir **un accompagnement durable** des bénéficiaires à moyen et long terme
- Être **un levier de changement pérenne** pour les bénéficiaires, en intégrant des **indicateurs de suivi clairs** et si possible d'impact adaptés
- Développer **une approche innovante** au sein de l'écosystème, qu'elle soit :
 - *sociale : solution inédite pour répondre à un besoin social, nouvelles approches ou méthodes*
 - *technique : intégration de technologies récentes*
 - *territoriale : un besoin social encore inexploré sur le territoire*
 - *d'impact : changement systémique*
 - *etc.*
- Proposer un **modèle économique clair et durable** afin d'être en capacité de maintenir les actions au-delà du seul soutien de la Fondation Partnaire.

L'exemplarité du projet, son caractère fédérateur, l'implication du porteur de projet et la qualité de la réflexion autour du partenariat avec la Fondation Partnaire sont autant de caractéristiques dont la Fondation Partnaire tiendra compte dans la sélection du projet.

Tout au long de la procédure, l'équipe opérationnelle de la Fondation Partnaire se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes vos questions via l'adresse mail suivante : [**fondation@partnaire.fr**](mailto:fondation@partnaire.fr)

Je dépose un dossier de candidature [ici**](#)**

Date limite de dépôt au **lundi 17 novembre à minuit**